

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

972-219722261-20260622-A00145510-AR

Publié le 23 juin 2026

www.delibs.com/sainteanne

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE



**ARRETE N°82/2026 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE
PARKING DE L'ECOLE DE BELFOND DU 6 AU 31 JUILLET 2026**

Le Maire de la ville de SAINTE ANNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-6 et R.2213-1,

Vu le Code de la route, notamment l'article 36 et suivants,

Considérant que la Caisse des Ecoles de SAINTE ANNE organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les grandes vacances du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2026, de 7H30 à 16H30 (du lundi au vendredi), à l'école de Belfond sur le territoire de SAINTE ANNE.

Considérant que le stationnement de véhicules sur le parking de l'école de Belfond est de nature à compromettre la sécurité des participants et le bon déroulement des activités proposées.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement de véhicules sera interdit sur le parking de l'école de Belfond du **lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet de 7H30 à 16H30** (du lundi au vendredi).

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de deux mois à compter de sa publication (ou notification).

Il peut être saisi au moyen de l'application informatique Télerecours Citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Police Municipale sera chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis à la Sous-Préfecture du MARIN, notifié à la Caisse Des Ecoles de SAINTE ANNE, inscrit, affiché et publié au registre des actes administratifs municipaux.

Sainte Anne, le 16/06/2026



Le Maire,

Jean-Michel GEMIEUX